

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
3
- Votants :
3

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU GRAND PORT MARITIME D
HAVRE A PROFIT DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME – CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS LE HAVRE
SUD**

Le 25 juin 2020, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 10 juin 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Philippe LEROY, 3^{ème} Vice-Président

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,*
- *le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1311-5 à L1311-8,*
- *la convention d'occupation temporaire n°15-026 entre le Grand Port Maritime du Havre et le Sdis76 en date du 28 janvier 2015,*
- *la demande de prolongation de la convention d'occupation temporaire n°15-026 en date du 29 juillet 2019,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*
- *la délibération du Bureau du conseil d'administration n°DBCA-2019-111 du 5 décembre 2019 relative à la convention d'occupation temporaire du Grand Port Maritime du Havre au profit du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime – Centre d'incendie et de secours le Havre Sud.*

*

* *

Le Conseil d'administration dans sa séance du 14 novembre 2014 a adopté la création d'une nouvelle autorisation de programme relative à la construction du nouveau centre du Havre Sud dont l'échéance était initialement prévue en 2018. Différents aléas ont conduit à prolonger cette autorisation de programme jusqu'en 2023 (par délibération en date du 04 juin 2019) ; la réception des travaux étant désormais envisagée au cours du 2^e semestre 2022.

Le Centre d'incendie et de secours (Cis) du Havre Sud est actuellement implanté sur le domaine public portuaire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH), le Sdis 76 ayant conclu une autorisation d'occupation temporaire avec le propriétaire. Cette convention d'occupation temporaire du domaine public est arrivée à échéance le 31 décembre 2019 et a été prolongée pour une durée de 6 mois jusqu'au 30 juin 2020.

Le GPMH souhaitait que durant cette période, les deux services se rencontrent afin d'envisager les futures modalités de restitution des biens et la tarification proposée au Sdis 76.

La crise sanitaire liée au Covid 2019 n'a pas permis au GPMH et au Sdis 76 de se rencontrer ni d'avancer sur le dossier.

Après contact téléphonique, la gestionnaire a informé le Sdis 76 du renouvellement de la convention aux mêmes conditions pour une durée de 6 mois à un an, permettant ainsi à nos deux services d'engager les discussions qui n'ont pu être organisées.

Pour mémoire, en 2019, la redevance s'établissait à 29 203.20 € TTC.

Je vous demande de bien vouloir autoriser le Président à signer l'avenant de prolongation à la convention d'occupation temporaire entre le Sdis 76 et le GPMH ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200625-DBCA-2020-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2020

Affichage : 25/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER